

**Séance du jeudi 28 avril 2022**

Date de la convocation: 21/04/2022

**Membres en exercice :**  
10

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

**Présents :** 9

**Présents :** Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

**Votants:** 10

**Absents :**

**Absents excusés:**

**Absents représentés :** Monsieur Franck BARBIER par Monsieur Christophe LEBECQUE

**Secrétaire de séance:**

Thierry POULINET

**Objet: Demande de subvention au titre du FER 2022 - D\_2022\_008**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue principale (1ère tranche) pour l'année 2022, seuls les travaux concernant le réseau basse tension et éclairage public sont subventionnés par le SDESM.

Les travaux portant sur les réseaux télécommunications électroniques sont intégralement à la charge de la commune pour un montant estimé à 76.116 euros. *TTC*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après renseignements pris auprès des services de l'état, ces travaux sont éligibles au titre du Fonds d'Equipement Rural.

En conséquence, dans le cadre de ces travaux, le conseil municipal sollicite la subvention maximale au titre du Fond d'Equipement Rural pour un montant total de travaux estimé à 76.116 euros. *TTC*.

Le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- s'engage à inscrire cette dépense au budget de l'année 2022
- à ne pas dépasser 70% de subventions publiques

RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/04/2022
077-217702257-20220428-D_2022_008-DE

Fait et délibéré le 28 avril 2022  
Pour extrait certifié conforme,





Le Maire,  
Albane ANCELIN

RF Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/04/2022 077-217702257-20220428-D_2022_008-DE